

FORMATION : MESURAGE LOI CARREZ / LOI BOUTIN

SF-F1011-4ème éd-aout2022

Objectifs

- Connaître la Loi-Carrez et ses répercussions sur la vente d'un bien immobilier
- Connaître la Loi-Boutin et ses répercussions sur la location d'un bien immobilier
- Connaître les différentes notions de surfaces dans le bâtiment, ainsi que le matériel de mesurage.
- Appréhender les modalités de réalisation d'un mesurage de surfaces, ainsi que le rapport.

Public Visé

Diagnostiqueurs immobiliers, métiers de l'immobilier et de l'expertise bâtiment, personnes en reconversion professionnelle

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Savoir lire et écrire en langue française

Parcours pédagogique

Contexte : La Loi Carrez

- Présentation de la Loi, commentaires
- Sanctions, risques pour les vendeurs et l'acheteur

Différentes notions de surface dans le bâtiment

- Surface utile, surface habitable, Loi Boutin et superficie
- Quel type de surface à retenir

Le matériel de mesurage

- Présentation de matériel de mesurage
- Initiation à l'utilisation

Le rapport de mission

Cas pratiques

- Rappel : calcul des surfaces basiques
- Mise en application : Exercices pratiques

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Livret de formation, diaporama interactif, étude de cas, mise en pratique, capitalisation connaissances professionnelles, visualisations illustrées de cas pratiques pour faciliter l'acquisition des compétences, matériel de vidéo projection, locaux de formation

MÉTHODES :

Active, participative et démonstrative

MODALITÉS :

- Présentiel
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Évaluation à chaud de satisfaction en fin de formation

Informations modalités et délais d'inscription

DATE : nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX : Site de formation : Les-Alluets-le-Roi (78) ou Avignon (84)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION : Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée) Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation) Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr

Objectifs pédagogiques

Acquérir la méthodologie de mesurage des surfaces, et rédiger un rapport.

Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis par un QCM.

Note minimale pratique et théorique : 10/20 pour validation de la formation

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

€ Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **250.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectif

De 5 à 17 Personnes



Contactez-nous !

SONELO Formation

Tél. : 01.39.75.36.96

Mail : contact@sonelo.fr